

ASSEMBLÉE NATIONALE

23 octobre 2009

LOI DE FINANCES POUR 2010 - (n° 1946)
(Première partie)

Commission	
Gouvernement	

SOUS-AMENDEMENT

N° I - 762

présenté par
M. Carrez

à l'amendement n° 45 de la commission des finances

à l'ARTICLE 2

I. – À l'alinéa 1046, substituer aux mots :

« au VI de l'article »

les mots :

« par l'article 2 ».

II. – En conséquence, procéder à la même substitution aux alinéas 1051 et 1056.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Sous-amendement de coordination.